



Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard

Arrêté N° I/B -2018-107

Portant réinscription sur liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe
Spécialité : Ingénierie, informatique et systèmes d'information

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard, Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
Vu le décret n° 2010-1361 du 9 novembre 2010 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des techniciens territoriaux ;
Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu l'arrêté du 15 juillet 2011 fixant le programme des épreuves des concours et examens professionnels pour l'accès au grade de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;
Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié, ouvrant aux ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutement et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique française ;
Vu le décret n° 81-317 du 7 avril 1981 fixant les conditions dans lesquelles certains pères ou mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours ;
Vu le Code du Sport, titre II, Chapitre I, disposant en son article L. 221-3 que les sportifs de haut niveau peuvent faire acte de candidature aux concours publics, sans remplir les conditions de diplômes ;
Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès au concours de la Fonction Publique Territoriale ;
Vu le recensement des besoins prévisionnels des emplois de techniciens territoriaux principaux de 2^{ème} classe effectué auprès des collectivités affiliées et non affiliées aux Centres de Gestion de l'Ariège, de l'Aude, de la Charente, de la Charente Maritime, de la Creuse, de la Dordogne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, de l'Hérault, du Lot-et-Garonne, de la Lozère, des Pyrénées Atlantiques, des Pyrénées Orientales, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Haute-Vienne ;
Vu l'arrêté d'ouverture n° I/B-2015-53 en date du 3 juillet 2015 du concours de technicien principal territorial de 2^{ème} classe ;
Vu l'arrêté n° I/B -2016-29 fixant la liste des candidats admis à concourir au concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe pris en date du 17 mars 2016 ;
Vu l'arrêté N° I/B -2016-37 fixant la liste des membres du jury et des examinateurs au concours de technicien territorial principal de 2^{ème} classe pris en date du 8 avril 2016 ;
Vu le Procès-verbal du jury d'admission n° 2016-16 en date du 23/09/2016 ;
Vu la liste d'aptitude n°I/B-2016-100 établie le 14 octobre 2016 ;
Considérant les demandes d'inscription pour une réinscription pour une troisième année sur la liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe ;

ARRÊTE

Article 1 : La liste d'aptitude donnant accès au grade de technicien territorial principal de 2^{ème} classe est établie ainsi qu'il suit dans l'annexe jointe au présent arrêté. Cette liste comprend 2 lauréats.

Article 2 : L'inscription sur la liste d'aptitude est de 1 an à compter du 14 octobre 2018.

Article 3 : L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

Article 4 : Le Directeur Général du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel est transmis à Monsieur le Préfet du Gard, affiché au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Gard et transmis aux partenaires.

Fait à Nîmes, le 14 octobre 2018

La Présidente

Reine BOUVIER

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NÎMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Transmis au Représentant de l'Etat, le :

16/10/2018
Affiché le : 16/10/2018





LISTE PAR ORDRE ALPHABETIQUE DES LAUREATS REINSCRITS
SUR LA LISTE D'APTITUDE DE TECHNICIEN PRINCIPAL DE 2EME CLASSE
DATE D'EFFET : 14/10/2018

	Lauréats	Statut	Spécialité	Inscrit(e) Jusqu'au
1.	Monsieur AGUERRE Frédéric	Externe	Ingenierie, informatique et systèmes d'information	14/10/2019
2.	Monsieur GALIEN Michaël	Externe	Ingenierie, informatique et systèmes d'information	14/10/2019

RB

Acte à classer

IB-2018-107

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2018-10-16T15-52-44.00 (MI213125118)

Identifiant unique de l'acte :

030-283000024-20181014-IB-2018-107-AR (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : arrêté portant réinscription sur liste d'aptitude au grade de technicien territorial principal de 2ème classe spécialité ingénierie informatique et systèmes d'information

Date de décision : 14/10/2018



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.4. Autres categories de personnelsActe : [arrete LA TP2C.PDF](#)

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Concours

Classer

Annuler

Préparé

Date 16/10/18 à 15:52

Par [RAMY Pascale](#)

Transmis

Date 16/10/18 à 15:52

Par [RAMY Pascale](#)

Accusé de réception

Date 16/10/18 à 16:00